



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Code du produit : HUILE 168
FDS N°: S025

Nb. pages : 3
Date : 17/03/2003

1. Identification du produit et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HUILE UNIVERSELLE N°168

Code ETQ :

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

Nature chimique

Composants :

	N°CAS	EINECS	Contenu	Classification
Huile naturelle	8001-61-4	232-288-0	70 %	

3. Identification des dangers

Ce produit n'est pas classé dangereux.

4. Premiers secours

Inhalation :

Eloigner le sujet de la zone d'exposition ; faire respirer de l'air frais.

Contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant les paupières ouvertes, pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact.

Ingestion :

Se rincer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction recommandés :**

Gaz carbonique ou poudre d'extinction.

Dangers spécifiques :

Ne pas utiliser d'eau sous pression. Eviter d'inhaler les fumées – respirer de l'air frais.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Utiliser les équipements de protection tels que mentionnés à la section 8.

Absorber le liquide avec du sable, des vêtements ou tout autre matériau granuleux approprié. Voir section 13 concernant l'élimination du produit..

7. Manipulation et stockage**Manipulation :**

Précautions pour la manipulation : se référer à la section 8 pour un équipement de protection approprié et les mesures techniques.

Stockage :

Stocker convenablement à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène : S'assurer d'une bonne hygiène sur le lieu de travail – se laver les mains avant de manger, boire, etc...

Protection respiratoire : non concerné.

Protection des mains : porter des gants de protection.

Protection des yeux : porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

9. Propriétés physiques et chimiques

Odeur : -

Aspect : liquide jaunâtre

pH : -

Point d'ébullition : -

Point éclair : > 100°C

Pression vapeur : -

Densité : 0,910 – 1,000 g/m³

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : non

10. Stabilité et réactivité

Le produit reste stable dans des conditions normales d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Inhalation : non concerné. Pas d'émission de vapeur dangereuse.

Contact avec la peau : un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact avec les yeux : irritation passagère.

Ingestion : l'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées.

Effets chroniques : Aucun autre effet connu.

12. Informations écologiques

Aucune donnée pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

Ce produit n'est pas considéré comme déchet dangereux.

Elimination selon les lois et prescriptions sur les déchets, en vigueur localement (obligation de prévenir les autorités).

14. Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas considéré comme marchandise dangereuse.

15. Informations réglementaires

Règlements communautaires :

D'après les directives Européennes relatives aux produits dangereux, ce produit n'est pas classé dangereux et n'est pas tenu d'être étiqueté.

16. Autres informations

DOCUMENT A CONSERVER – DECRET N°87-200 DU 25 MARS 1987

Cette fiche n'est pas une garantie de la qualité et des propriétés spécifiques de ce produit. Elle complète la notice technique d'utilisation, mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de la création de ce document. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.